

Conflits d'intérêts	Qui est concerné par ce conflit?	Comment le conflit sera-t-il géré?	Quelle incidence potentielle peut avoir ce conflit d'intérêts s'il n'était pas géré?
Nous sommes rémunérés pour les produits et services que nous vous offrons.	Tous les clients	- Nous vous informons des commissions, des frais, des honoraires et de toutes les autres rémunérations à l'avance, afin que vous sachiez ce que vous devrez payer. - Vous pouvez consulter la liste de nos frais dans la documentation que nous vous transmettons lors de l'ouverture de compte de courtage ou en communiquant avec votre conseiller en gestion de patrimoine. - Nous offrons différentes formules de frais tels que les honoraires ou les commissions. - Un rapport sur les frais vous sera envoyé périodiquement	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération des produits.
Différents produits peuvent produire une rémunération différente pour nous.	Tous les clients	- Notre rémunération vous est divulguée et nous offrons une formule de frais pour réduire les conflits liés à une rémunération sous forme de commission. - La réglementation et nos politiques internes nous obligent à formuler des recommandations spécifiquement pour vous, qui sont adaptées à votre situation. - Nous pourrions décider de ne pas vous offrir un produit complexe générant une rémunération élevée pour nous.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération des produits.
Nous voudrions que vous utilisiez plusieurs de nos services.	Tout les clients	- Nous n'utilisons pas de méthode de ventes liées, qui consiste à vous offrir un service sous condition que vous utilisiez également un autre service. - Nous nous sommes dotés de politiques et procédures afin d'éviter qu'une recommandation ne vous soit faite que dans le but de générer un profit pour notre société. - La haute direction a mis en place un programme de conformité pour surveiller et encadrer toute dérogation aux politiques et procédures.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération supplémentaire générée par l'usage de services additionnels.
Si vous avez un compte géré par la Financière, nous avons le pouvoir discrétionnaire d'effectuer des transactions dans votre compte.	Les clients ayant un compte géré	- La réglementation nous oblige à vous divulguer toute transaction et à obtenir votre autorisation pour acheter des titres liés à notre société ou à une société associée. - Nous effectuons une surveillance des comptes gérés afin de nous assurer que ce service vous convient.	Nous pourrions ne pas effectuer le travail de gestion et être tout de même rémunérés.
Notre rémunération, tant au niveau de la société elle-même que de nos conseillers, peut provenir en partie de commissions reliées au volume de ventes.	Tous les clients	- Nous offrons des comptes à honoraires et à commission ainsi que des fonds mutuels sans frais de sortie ni d'entrée qui ont des structures de frais limitant les commissions incitatives. - Nous avons mis en place des politiques visant à gérer ce type de rémunération. - La rémunération de nos conseillers n'est pas liée aux produits choisis ou au volume de transactions.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération des produits.
Nous aimerions que vous utilisiez plus de produits de nos sociétés affiliées et partenaires.	Tous les clients	- Là où nous avons des ententes de référencement, nous vous en informons clairement, conformément à la réglementation. - Nous avons des politiques et procédures visant à surveiller les activités de nos conseillers, afin de nous assurer qu'aucun produit ne vous soit offert dans le seul but de générer un revenu pour notre société.	Nos recommandations pourraient être influencées par notre désir de favoriser le développement des affaires de nos sociétés affiliées ou partenaires.

Nous pouvons recevoir, à l'occasion, une rémunération provenant d'un tiers, basée sur la vente de son produit, tel que des commissions de maintien de fonds communs.	Les clients qui détiennent des fonds versant des commissions de maintien (voir aperçu des fonds)	- Toutes les formes de rémunération que nous pouvons recevoir vous sont divulguées. - Nous avons mis en place des politiques visant à gérer ce type de rémunération.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération des produits.
Nous pouvons obtenir d'autres rémunérations selon les services que vous utilisez à la Financière. Nous pouvons réaliser un profit sur les écarts de taux d'intérêt des liquidités qui nous sont confiées et nous pouvons réaliser un gain sur le taux de change lorsque nous convertissons des devises pour vous.	Les clients qui utilisent nos services de conversion de devise ou de marge.	Nous avons mis en place des politiques visant à gérer ce type de rémunération.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération générée par la conversion de devise.
Nous pourrions vous vendre des titres émis par notre société ou par une de nos sociétés affiliées.	Aucun de nos clients	Mis à part nos fonds communs qui proviennent de Financière des professionnels - Fonds d'investissement et qui sont clairement un produit maison, nous ne vendons aucun autre titre relié de près ou de loin à notre société ou à l'une de ses sociétés affiliées.	Ceci n'est pas applicable chez la Financière.
Nous pourrions devoir choisir quel client pourra bénéficier de l'achat d'un titre, si l'offre en est limitée.	Les clients ayant un compte géré	Nous avons une politique d'attribution des occasions de placement claire, qui nous permet de traiter les clients équitablement.	Nous pourrions privilégier certains clients au détriment de d'autres.
Nous pourrions être rémunérés par un émetteur pour solliciter votre vote ou pour voter, dans le cas d'une réorganisation ou d'une offre d'achat, ou de toute autre situation similaire.	Tous les clients	- Les organismes de réglementation exigent certaines divulgations reliées à ce type d'arrangement dans des documents publics de type circulaire. Ces circulaires vous sont envoyées, si vous le désirez, ou peuvent être consultées à votre convenance sur www.sedar.com. - Nous avons mis en place des politiques en matière d'exercice des droits de vote.	Nos recommandations pourraient être influencées par la rémunération générée par notre obtention de votre vote.
Votre conseiller pourrait investir personnellement dans des sociétés privées oeuvrant dans la création de produits de placement.	Tous les clients	- Votre conseiller doit déclarer et obtenir notre approbation avant de faire ce genre d'investissement. - Si ce type de placement a été approuvé pour votre conseiller, nous vous en informerons par écrit.	Nos recommandations pourraient être influencées par l'implication financière personnelle d'un de nos employés.
Certaines personnes autorisées à exercer pour le compte de notre société peuvent également être autorisées à exercer pour le compte d'une autre entreprise apparentée à la Financière et donner des services aux clients de cette autre entreprise.	Tous les clients	Ce genre d'arrangement est assujéti aux normes des organismes de réglementation. Des règles strictes doivent être respectées pour permettre la double inscription d'une personne, ceci afin d'éviter ou de contrôler les conflits d'intérêts.	Nos recommandations pourraient être influencées par l'implication personnelle d'un de nos employés au sein d'une autre entreprise.
Nous pourrions permettre à certaines personnes autorisées à exercer leurs activités pour le compte de la Financière d'être	Tous les clients	Nous avons adopté des politiques et procédures afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur, incluant des politiques de confidentialité des renseignements personnels.	Vos informations confidentielles pourraient être utilisées pour vous solliciter par l'employé pour le compte d'un tiers.

employées par ou d'accepter certaines compensations d'une autre personne ou société.			
Certaines personnes peuvent siéger sur le conseil d'administration d'une entreprise externe ou entreprendre d'autres activités personnelles externes.	Tous les clients	Quand une personne inscrite désire entreprendre une activité personnelle extérieure, elle doit respecter certaines lignes directrices en la matière. Elle doit, entre autres, nous en aviser préalablement et obtenir notre accord.	Votre conseiller pourrait ne pas disposer du temps nécessaire pour effectuer son travail chez la Financière.